



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopte : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le



ID : 033-213301435-20260520-DC2026_11-DE

Décision du Maire n° DC2026-11

Mercredi 20 mai 2026

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LEO LAGRANGE ANIMATION

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-024 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire de certaines de ses attributions,

Vu la décision n°DC2026-10 en date du 11 mai 2026,

DECIDE

ARTICLE 1 - De signer un avenant à la convention de mise à disposition avec Leo Lagrange Animation dont le siège social est situé 150 Rue des Poissonniers 75883 PARIS Cedex. Cet avenant consiste à mettre à disposition de la commune un(e) professionnel(e) de l'animation afin de diriger l'accueil périscolaire le : mardi 19 mai, jeudi 21 mai et vendredi 22 mai 2026 de 11h45 à 14h00.

ARTICLE 2 - La mise à disposition de le/la salarié(e) sera facturée 20,00 € par heure d'intervention à la commune. Il est prévu dans cet avenant 6,75 heures d'intervention complémentaires soit un coût total pour cet avenant de 135,00 €.

ARTICLE 3 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 - Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BLAYE,
- Aux intéressés.

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Maire,



Maribel SOARES